

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2023/187

SE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 décembre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Daniele Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Jean-Pierre Agresti, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Yannick Faure à Alain Roche.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après avis favorable du Comité Social Territorial du 7 décembre 2023, il est proposé d'approuver la modification du tableau des effectifs telle que définie dans le tableau en annexe,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs telle que définie dans le tableau en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 décembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/12/23 et de sa publication le 21/12/23

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité		N° de poste	Grade / quotité
CCT-2016-26	Adjoint d'animation ppl 2 ^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires annualisées	Au 01 octobre 2023 – modification grade suite reclassement	2023-26	Adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaires annualisées
CCT-2021-54	Adjoint administratif ppl 1 ^{ère} classe à 35 heures hebdomadaires annualisées	Au 01 janvier 2024 Modification grade suite à recrutement	2024-54	Adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires annualisées
CCT-2021-153	Animateur LEADER à 35 heures hebdomadaires annualisées	Au 01/10/2023 A supprimer		
		Au 07/11/2023 création suite à éclatement du 2021-37 vie scolaire	CCT-2023-167	Adjoint d'animation à 10 heures hebdomadaires annualisées
CCT-2023-32	Adjoint technique à 35 heures hebdomadaires annualisées	Au 01/01/2024 service de l'eau	2024-32	Agent de maîtrise à 35 heures hebdomadaires annualisées
CCT-2022-161	Adjoint d'animation à 6 heures 13 minutes hebdomadaires annualisées	Au 01/10/2023 A supprimer refonte vie scolaire		
CCT-2023-103	Adjoint d'animation à 19 heures 19 minutes hebdomadaires annualisées	Au 01/10/2023 A supprimer refonte vie scolaire		
CCT-2022-66	Adjoint d'animation à 03 heures 10 minutes hebdomadaires annualisées	Au 01/10/2023 A supprimer refonte vie scolaire		
CCT-2022-46	Adjoint d'animation à 06 heures 13 minutes hebdomadaires annualisées	Au 01/10/2023 A supprimer refonte vie scolaire		
CCT-2014-106	Adjoint technique à 14 heures 46 minutes hebdomadaires annualisées	Au 01/10/2023 A supprimer suite départ retraite vie scolaire		

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 038-200030658-20231211-2023_187-DE

